

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 75-143 du 3 mars 1975 portant publication de l'accord de 1971 sur les navires à passagers qui effectuent des transports spéciaux (ensemble un règlement et deux appendices), signé à Londres le 6 octobre 1971 (1).

n° 75-143

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
3 mars 1975

Numéro JO  
n° 10 du 26/05/1975

Date du numéro  
26 mai 1975

### VISAS

Le Président de la République, Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères

**Vu** les articles 52 à 55 de la Constitution

**Vu** le décret no 65-445 du 25 mai 1965 portant publication de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer du 17 juin 1960

**Vu** le décret no 53-192 du 14 mars 1953 relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la France.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— L'accord de 1971 sur les navires à passagers qui effectuent des transports spéciaux (ensemble un règlement et deux appendices), signé à Londres le 6 octobre 1971, sera publié au Journal officiel de la République française.

#### Art. 2

— Le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères sont chargés de l'exécution du présent décret.

**VALÉRY GISCARD D'ESTAING** Par le Président de la République : **Le Premier ministre, JACQUES CHIRAC. Le ministre des affaires étrangères, JEAN SAUVAGNARGUES.**